

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du lundi 13 juin 2005 à Ansauville

Etaient présents : Mesdames HENRY, MORCEL, FOURNIER.
Messieurs VELLE, ANDRE, GIRARD, BESANCON, THIERY, VAUTRIN, GEORGE, COLIN, HANGEN,
BRASSEUR, MACQUIN.
Etaient excusés : Messieurs, ARESI, HANRIOT.
Etaient absents : Messieurs PRUDHON, LUCIE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du règlement assainissement
- Approbation du règlement de la déchetterie
- Validation des choix de la commission d'appel d'offres – ZAC Noviant aux Prés
- Questions diverses

REGLEMENT ASSAINISSEMENT

Michaël Rossignol, agent de développement, remet à chacun un exemplaire du règlement assainissement ainsi que le compte rendu de la dernière réunion avec la DDE et le bureau BEPG (du 19/05/06).

Le règlement a été au préalable étudié en commission assainissement. Il est basé sur un document fourni par le Syndicat des Eaux du Trey et vise à définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans les réseaux d'assainissement des 9 communes de la CCCHaye. La présidente le lit à haute voix.

Il y est précisé entre autres : les catégories d'eau admises au déversement ; les déversements interdits ; l'obligation au raccordement ; la responsabilité de la surveillance, de l'entretien, de la réparation et du renouvellement des branchements ; la redevance ; le raccordement entre domaine privé et domaine public ; l'indépendance des réseaux d'eau potable et d'eau usée ; les infractions et poursuites.....

La présidente demande à chaque maire d'établir la liste des redevances avec équité, cette responsabilité leur appartient de plein droit, sans oublier que s'il y a contentieux, ils seront gérés par la CCCHaye.

La présidente propose de passer au vote :
1 contre, 5 abstentions, 8 pour. Le règlement est donc adopté.

DECHETTERIE DE BERNECOURT :

Approbation du règlement :

Un exemplaire du règlement est remis à chaque conseiller. Il a été établi suite à la réunion des commissions déchets des communautés de communes des Côtes en Haye et de celle des Trois Vallées.

Monsieur Vautrin lit le règlement à haute voix.

- les communes qui ont accès à la déchetterie: toutes celles de la CCCHaye et quelques unes de la CC3Vallées
- la limitation de la quantité de déchets acceptée : 3m³ / jour
- les activités économiques : une facture sera établie chaque trimestre aux tarifs définis selon la quantité et le genre de déchets apportés, les professionnels sont donc exonérés de la redevance.
- Les horaires d'ouverture : mercredi 14h-18h, samedi 9h-12h et 13h30-17h30
- La liste des déchets acceptés : encombrants ménagers, vieux meubles, ferrailles, gravats, cartons, déchets verts, déchets ménagers spéciaux (peintures, colles, solvants, acides, aérosols...), huiles végétales et minérales, piles, batteries, emballages ménagers recyclables (en verre, en plastique, en métal), les papiers, journaux...
- La liste des déchets refusés : déchets de soins, déchets industriels, produits explosifs, armes et munitions, déchets toxiques spécifiques, matières radioactives, déchets d'amiante, cadavres d'animaux.
- Les obligations des usagers : pas de dépôts en dehors des conteneurs et bennes, se référer au gardien en cas de problème.

Les conseillers déplorent le fait que la déchetterie ne récupère pas le plâtre. M. Vautrin propose d'en discuter lors de la prochaine réunion avec la CC3Vallées. Il ajoute que la déchetterie pourra évoluer selon la demande et que le règlement pourra être modifié ultérieurement si besoin est.

INFO DE DERNIERE MINUTE : le plâtre est accepté dans le « tout venant »

Après vote, le règlement est adopté.

Redevance déchetterie :

Lors d'une précédente réunion du conseil communautaire, la part de la redevance pour la déchetterie avait été fixée à 5 €/an et par habitant ; cette délibération est complétée des éléments suivants : pour les résidences secondaires, la redevance déchetterie est établie sur 2 parts ; pour les mairies et les écoles, 1 part.

Convention entre les 2 communautés de communes :

Il s'agit d'une convention d'entente intercommunale de co-gestion de la déchetterie.

La présidente la lit à haute voix :

La convention stipule, entre autre, que c'est la CC3Vallées qui administre et gère la déchetterie. Un comité d'entente, constitué de 3 membres de la CCCHaye et 3 membres de la CC3Vallées, se réunira au moins une fois par semestre. Le comité d'entente vérifie et valide la bonne gestion de la déchetterie, et débat sur les éventuels problèmes. Il y est précisé ce que comprennent les charges d'exploitation ainsi que les frais administratifs. L'entretien de la déchetterie sera réalisé par l'équipe d'insertion des 3 Vallées. Concernant les modalités de paiement, la CC3Vallées facturera, trimestriellement, à la CCCHaye la part lui incombant. La présente convention est conclue pour une durée de 30 ans, les conseillers estiment que c'est trop long et préfèrent ramener la durée à celle du mandat du président.

Les conseillers donnent leur accord sur le principe de cette convention.

La présidente ajoute que nous sommes en attente d'une proposition de la CC3Vallées concernant la rémunération des frais administratifs.

Comité d'entente :

Les 3 membres représentant la CCCHaye seront : Madame Fournier, Monsieur Vautrin et Monsieur Velle. Du côté de la CC3Vallées, ce sera : Monsieur Jacquin, Monsieur David, Madame Brabant.

Concernant l'évacuation des bennes, c'est l'entreprise BARISIEN qui a été retenue suite à la réunion de la commission d'appel d'offres.

Pour le gardiennage, c'est l'équipe d'insertion des 3 Vallées qui s'en chargera.

Les bennes ont été achetées et non pas louées.

ZONE ARTISANALE DE NOVIANT AUX PRES :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 mai 2005 pour sélectionner les entreprises qui effectueront les travaux d'aménagement de la cellule n° 1 à la ZAC de Noviant.

- Pour l'électricité : TOUL'ELEC est retenu pour 800 € HT
- Pour la plâtrerie : VALETTE pour 26 581,94 € HT
- Pour la serrurerie : BLANPIN pour 6 913 € HT
- Pour le sol : SIB Est pour 16 237 € HT

Installation d'EDC :

La Présidente lit le courrier envoyé par EDC PROTECTION. L'entreprise confirme sa prochaine installation à Noviant mais elle fait part du retard concernant les travaux. Ce retard engendre un décalage de 3 mois (décembre au lieu de septembre) pour leur installation.

Par ailleurs, EDC explique son obligation de payer le loyer de Thiaucourt jusqu'en décembre 2006 et demande à ne payer le loyer sur Noviant qu'à partir du mois d'avril 2006, ce qui est accepté.

QUESTIONS DIVERSES et autres délibérations :

Etude collecte ordures ménagères en régie :

La communauté de communes des 3 Vallées propose d'effectuer une pré-étude, confiée aux agents de développement, pour la collecte des ordures ménagères en régie, ce qui est accepté. (le marché avec BARISIEN se termine le 31 décembre 2006).

Terrain de la zone artisanale de Noviant aux Prés :

La présidente informe les conseillers qu'une entreprise, qui recherche un terrain de 3 à 4 hectares, a récemment contacté la CCCHaye. Le projet consiste à installer un circuit automobile à but pédagogique (pas de courses). Les conseillers souhaitent davantage de précisions, notamment sur les nuisances que cela pourrait apporter à la commune de Noviant.

Centre multi accueil de Manonville, avenant au règlement :

Calcul du prix de l'heure de garde pour les enfants de moins de 4 ans

Les familles qui ne ressortent pas du régime général de la CAF acquitteront le même prix, soit 3,52 € pour une heure de garde en accueil permanent. Selon le régime dont elles dépendent (SNCF, MSA...), cette participation sera éventuellement diminuée de l'aide versée à la CCHAYE, à moins que l'organisme ne verse directement l'aide à la famille.

Charges courantes au CMA :

Les conseillers autorisent la présidente à gérer les charges courantes du centre multi accueil.

Heures supplémentaires personnel du CMA :

Madame MALDEME devant s'absenter pour passer le CAP petite enfance, les conseillers acceptent de rémunérer les heures supplémentaires de Madame Scherrer et Madame Robert.

Contrôle TVA

La présidente informe les conseillers que la direction des impôts vient d'effectuer un contrôle de la TVA sur le dossier de la ZAC de Noviant ; nous sommes en attente des résultats.

Demande de subvention auprès de la Région :

Les conseillers acceptent qu'une subvention soit demandée auprès de la Région pour aider au financement du poste de l'agent de développement.

Montant des honoraires de l'architecte pour les travaux à la ZAC de Noviant

Une délibération avait été prise lors du précédent conseil à propos des travaux dirigés par l'architecte Monsieur Di Cioccio. Cette délibération ne comportant que le taux, il faut préciser le montant des honoraires, en fonction du montant prévisionnel du travaux.

Piles usagées :

Les conseillers approuvent la convention à signer avec l'association LORFEE afin d'organiser la collecte des piles usagées au niveau communal. Des petits conteneurs seront mis gracieusement à la disposition des écoles, mairies et commerces et seront vidés à la déchetterie de Bernécourt par les employés municipaux.

Ancienne base de Toul-Rosières :

La Présidente explique que le Conseil Général a créé un comité de pilotage pour suivre le dossier de réhabilitation de l'ancienne base militaire de Toul-Rosières. L'armée a déjà effectué un état des lieux et c'est l'EPFL qui est chargé d'effectuer une étude diagnostic.

Subventions BAFA :

Deux subventions sont accordées pour des formations BAFA.

Subvention pour ravalement de façade :

Deux subventions sont accordées pour le ravalement de façade d'une maison située à Manonville et d'une autre située à Tremblecourt.

Dépassement de crédit :

Les conseillers acceptent un transfert de crédit au compte 65 pour un montant de 304,80 € et au compte 67 pour un montant de 20 €.

Contrat de territoire :

Le contrat de territoire se termine le 31 décembre 2005. Faut-il le renouveler ? Si oui, la présidente souhaiterait que des conseillers acceptent de faire partie du comité de pilotage. En effet, elle précise que ce dossier est très « lourd » et qu'elle-même ne souhaite plus assumer seule ce dossier qui s'ajoute à beaucoup d'autres.

Elle explique que l'essentiel de la charge financière correspond au financement du poste de l'animateur de proximité. Il s'agissait jusqu'à présent d'un Contrat Emploi Jeune qui va bientôt se terminer, ainsi le problème du financement du poste va se poser.

La réunion se termine par le pot de l'amitié offert par la commune de Ansauville.

La Présidente,
Marie-José FOURNIER

